

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2015/06

Objet : Convention de mutualisation de moyens pour la gestion des sites de la Baie Saint-Michel et de Trémouilles

L'an deux mille quinze, le 11 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 février 2015

Date de convocation :

8 janvier 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11

Vote(s) pour 11

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Jessica GUIARD

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **Mme Catherine SAUMONT**, Vice-Présidente ; **M. Marc AUDIER** Conseiller syndical suppléant de Jean Pierre GANDOIS ; **M. Christian DURAND**, rapporteur du budget ; **Mme Valérie GRECARD**, secrétaire ; **Mme Chantal EYMEUD** Membre du bureau ; **M. Henri ANDRZJEVSKI**, Membre du Bureau ; **M. Jean BERNARD**, membre du bureau ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical ; **M. Pierre DOUSSOT**, Conseiller Syndical Suppléant de Robert FRAYSSINES ; **M. Marcel CANNAT**, Conseiller syndical Suppléant de Jean Marie BERNARD.

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par M. Marc AUDIER
M. Jean Marie BERNARD par M. Marcel CANNAT
M. Robert FRAYSSINE par M. Pierre DOUSSOT

Etaient excusés :

M. Bernard ALLARD LATOUR, M. Joel BONNAFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Roger DIDIER, M. Christian GRAGLIA, Mme Vanessa PICARD, M. Jean Louis PONCET, M. Michel ROY, M. Richard SIRI

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. a ouvert deux nouvelles plages publiques en 2014 dont la plage des Trémouilles sur la Commune de Chorges. Afin de répondre au mieux aux attentes des clientèles en termes de sécurité et d'accueil, ces nouvelles plages seront dotées pour la saison estivale 2015 de poste de secours et de sanitaires publics.

Le site des Trémouilles est situé en bout de route de Chanteloube. Il s'agit d'un site à l'aspect naturel de par sa situation enclavée. Les aménagements réalisés par la Commune depuis quelques années sur l'ensemble du site ont été conséquents, en répondant aux demandes des visiteurs : tables de pique-nique, barbecues, fontaines, parkings, route d'accès en bitume, sentiers pédestres et VTT, corbeilles à déchets, ... La gestion globale et régulière de ce site constitue ainsi un enjeu important pour maintenir une qualité d'accueil élevée sur les berges du lac de Serre-Ponçon.

Par ailleurs, le site de la Baie Saint-Michel continue à attirer de nombreux visiteurs en demeurant un site emblématique de la retenue.

L'entretien de ces deux sites (espaces verts, sanitaires publics, corbeilles à déchets...) mobilise aujourd'hui, en fonction de l'assise foncière de chacun de ces lieux touristiques, les équipes techniques à la fois de la Commune et du S.M.A.D.E.S.E.P. La rationalisation de l'intervention de chacune de ces deux collectivités amène à envisager l'intérêt d'une mutualisation de moyens, dans le cadre d'une intervention globale parfaitement concertée. Les temps de trajets des personnels techniques constituent effectivement, durant la saison touristique, un poste majeur de dépenses

pour les collectivités. Le site des Trémouilles étant particulièrement éloigné du siège du S.M.A.D.E.S.E.P., la mairie de Chorges pourrait se charger de sa gestion en bénéficiant d'une intervention équivalente sur le site de la Baie Saint-Michel de la part du S.M.A.D.E.S.E.P.

Dans ces conditions, et fort de l'aval de principe délivré par la municipalité de Chorges, le Président propose à l'assemblée de sécuriser juridiquement ce partenariat d'intérêt partagé en le formalisant par voie conventionnelle.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 16 juin 2008 passée entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2012-43 portant sur la création de trois plages publiques supplémentaires sur Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT :


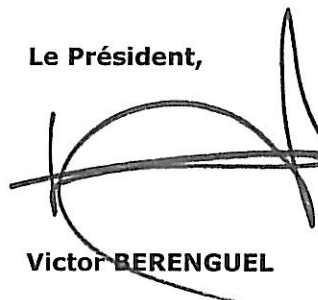
- Que les services du S.M.A.D.E.S.E.P. se rendant deux fois par jour en période estivale sur le site de la baie Saint-Michel pour réaliser l'entretien des sanitaires ;
- Que les services de la mairie de Chorges se rendant au moins trois fois par semaine en période estivale sur le site de Chanteloube pour réaliser l'entretien du site ;
- L'intérêt partagé de mutualiser les moyens d'intervention de chacune des collectivités ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 février 2015 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **DECIDE** de formaliser en conséquence un partenariat avec la mairie de Chorges par la convention jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** en conséquence le Président à signer et à mettre en œuvre ladite convention.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL